



Département Pas de Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes le Comte
COMMUNE DE WARLUZEL

32 rue Principale 62810 WARLUZEL
Tél : 03 21 48 24 01 commune-de-warluzel@orange.fr
Restez informé sur www.warluzel.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



Salle des fêtes Avant / après



Les travaux de la salle touchent à leur fin, nous allons maintenant penser au devenir de l'école et pour cela, nous souhaiterions entendre l'avis de nos concitoyens. Nous vous invitons à compléter et déposer en mairie le coupon glissé dans ce bulletin.

JUILLET 2022

Chers habitants de Warluzel

Les beaux jours d'été sont arrivés, avec eux la joie des rencontres, des retrouvailles et des vacances pour certains.

Ces longues journées d'été égayent nos paysages, leurs couleurs et leurs diversités sont abondantes.

Notre village essaie, aussi, comme chaque année, de s'embellir et de fleurir ses espaces. Malgré les restrictions phytosanitaires, nous faisons au mieux pour entretenir nos trottoirs avec des moyens mécaniques ou manuels, en tondant les hautes herbes et en débroussaillant par entreprise les talus, l'exercice n'est pas facile...

Une belle opération Hauts-de-France propres a initié quelques habitants volontaires, à participer au ramassage de déchets sur le bord des routes et des chemins, je les remercie vivement.

Les restrictions sanitaires se sont levées progressivement depuis le mois de mars et nous espérons, malgré quelques cas ici et là, qu'elles ne reviennent pas avant longtemps. Ces deux années ont été difficiles pour beaucoup, avec ce sentiment d'isolement et de peur perturbant l'esprit de paix et de joie de nos foyers.

Nous allons, je l'espère vivement, enfin pouvoir nous réunir pour les festivités de l'été ; 14 juillet et ducasse le 23 et 24 juillet. Notre salle en travaux depuis plus d'un an, va enfin vous accueillir lors de ces événements.

Les liens que nous pourrons retrouver doivent nous redonner confiance en l'avenir, il est important d'investir du temps des moyens dans la relation à l'autre.

Une réflexion est d'ailleurs proposée et ouverte à tous, pour imaginer et créer des passerelles entre les habitants de Warluzel, des espaces d'échanges, de services, de formations, de détente, de culture.... Une salle de l'ancienne école pourrait servir de lieux pour cela. A vous entendre...

Dans l'attente et le plaisir de vous croiser, le personnel, les conseillers, les adjoints et moi-même vous souhaitons un très bel été.

Damien BRICOUT, Maire



INFOS MUNICIPALES

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 48 24 01 ou 06.84.45.13.58

ou par mail à l'adresse

commune-de-warluzel@orange.fr

Restez informé sur le site communal

www.warluzel.fr

et sur la page  Mairie de Warluzel

Bulletin Juillet 2022

Sommaire

Salle des fêtes	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3
Budgets	3 - 4
Elections 2022	5
Vigilance sécheresse	6
Com de com	7 - 8
Urbanisme	8 - 9
Loi climat et résilience	10 - 11
Smav	12
Rétrospective	12 - 14
Calendrier manifestations	15
Influenza aviaire	16

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée pour les congés d'été du 15 août au 2 septembre 2022.

Recensement et JDC

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins.

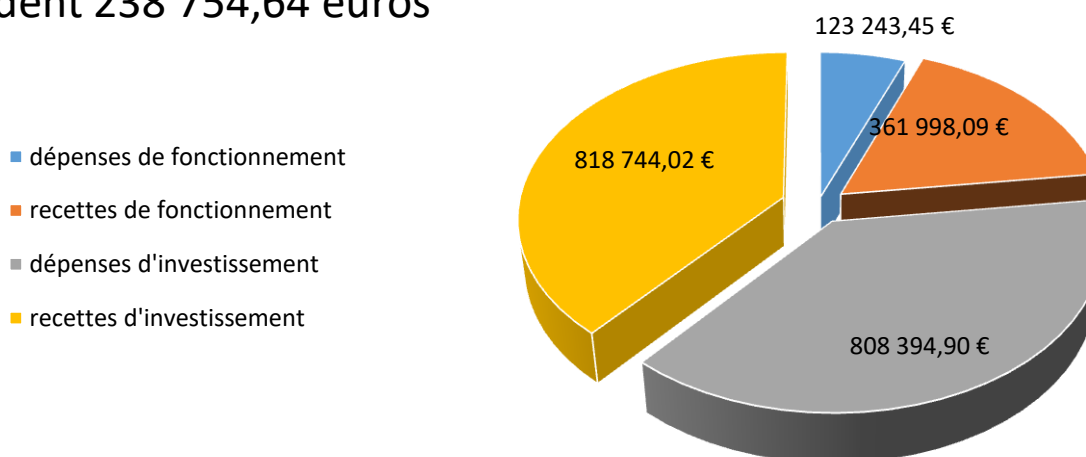
Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.



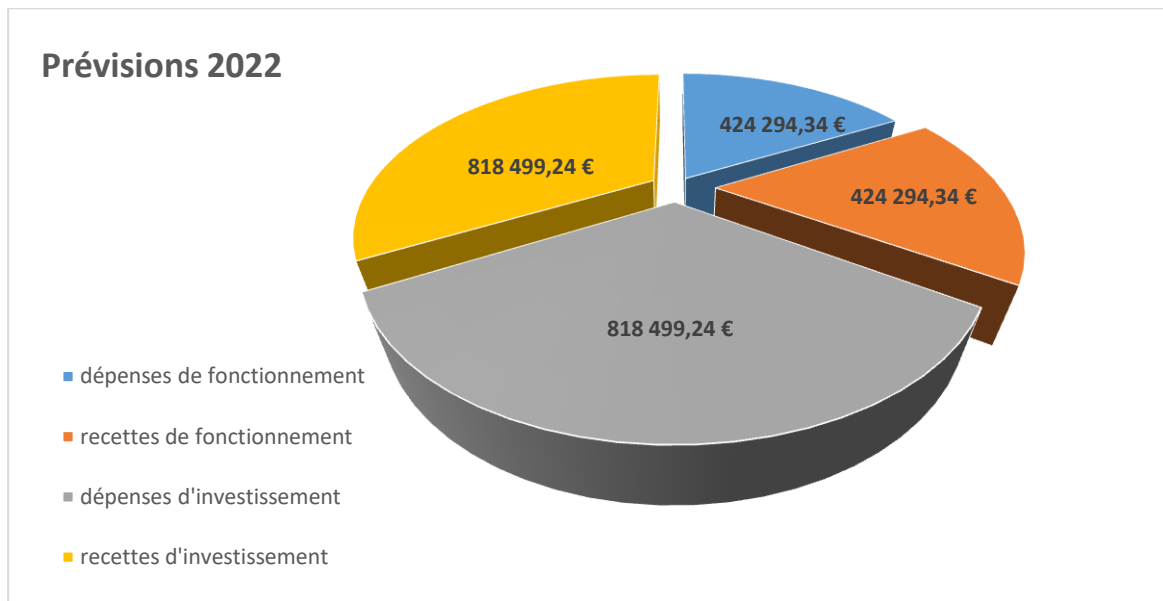
BUDGETS :

Compte de gestion 2021, Compte Administratif 2021 et affectation des résultats approuvés à l'unanimité

Résultats 2021:
excédent 238 754,64 euros



Vu le projet du budget primitif pour l'exercice 2022, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2022



L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 39.34 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 47.91 %

Les dotations de l'état pour 2022 s'élèvent à 60 882 € et se répartissent de la façon suivante :

- Dotation forfaitaire : 33 396 €
- Dotation de solidarité rurale : 16 163 €
- Dotation nationale de péréquation : 6 776 €
- Dotation aux élus locaux : 4 547 €

Ces dernières sont en légère augmentation en comparaison avec 2021 puisque la commune avait touché 59 854 €.

Pour le budget 2022, l'ensemble du Conseil Municipal a voté :

- La finalisation des travaux de la salle des fêtes. La réception devrait se faire d'ici quelques jours, nous pourrons ainsi organiser les festivités communales annuelles dans cette nouvelle salle.

- La pose d'une citerne à incendie dans la rue Pascaline afin de remettre aux normes la défense incendie communale et ainsi couvrir toute la commune avec un délai d'intervention rapide et assurer la sécurité de tous les bâtiments. Cette dernière est financée avec la participation du GAEC du Moulin pour la poche, du groupe carré qui met sa parcelle à la disposition de la commune, le reste des travaux d'installation et de mise aux normes restent à la charge de la commune. Des demandes de subvention ont été déposées pour ce projet, 10 000€ ont déjà été accordés par le Département.

- Acquisition d'un tracteur tondeuse débroussailleur
- Travaux d'élargissement des rues des sabotiers et d'Humbercourt, prévus en fin 2022 ou 2023

RESULTATS ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2022

TOUR 1

Candidat	% des voix
Marine Le Pen	36,91%
Emmanuel Macron	24,83%
Jean-Luc Mélenchon	10,74%
Anne Hidalgo	9,40%
Valérie Pécresse	6,71%
Éric Zemmour	4,03%
Nicolas Dupont-Aignan	3,36%
Nathalie Arthaud	2,01%
Jean Lassalle	1,34%
Yannick Jadot	0,67%
Fabien Roussel	0,00%
Philippe Poutou	0,00%

Participation au scrutin	Warluzel
Taux de participation	82,42%
Taux d'abstention	17,58%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	0,00%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	0,67%
Nombre de votants	150

TOUR 2

Candidat	% des voix
Marine Le Pen	58,74%
Emmanuel Macron	41,26%

Participation au scrutin	Warluzel
Taux de participation	85,71%
Taux d'abstention	14,29%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	7,05%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	1,28%
Nombre de votants	156

RESULTATS ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Résultat 1er tour

Tête de liste Liste	% voix circonscription	% voix Warluzel
Emmanuel Blairy (Ballotage) Rassemblement National	35,61%	40,19%
Bruno Duvergé (Ballotage) Ensemble ! (Majorité présidentielle)	24,32%	13,08%
Eric Cagnache Nouvelle union populaire écologique et sociale	14,87%	16,82%
Marie Bernard Les Républicains	12,65%	15,89%
Michel Flahaut Divers gauche	3,98%	5,61%
Geoffrey Fournier Reconquête !	3,70%	3,74%
Michel Wielgosz Ecologistes	1,74%	0,93%
Marie Berthoud Divers extrême gauche	1,60%	3,74%
Liliane Itey Divers droite	1,53%	0,00%

Participation au scrutin	Circonscription	Warluzel
Taux de participation	49,88%	60,33%
Taux d'abstention	50,12%	39,67%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	1,75%	3,60%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	0,92%	0,00%
Nombre de votants	52 371	111

Résultat 2e tour

Tête de liste Liste	% voix circonscription	% voix Warluzel
Emmanuel Blairy (Élu) Rassemblement National	55,77%	56,07%
Bruno Duvergé Ensemble ! (Majorité présidentielle)	44,23%	43,93%

Participation au scrutin	Circonscription	Warluzel
Taux de participation	50,31%	65,22%
Taux d'abstention	49,69%	34,78%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	4,82%	8,33%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	2,24%	2,50%
Nombre de votants	52 817	120

VIGILANCE SECHERESSE

Le département du Pas-de-Calais est en vigilance sécheresse depuis le 13 mai 2022. L'état des ressources en eau en sortie d'hiver justifie d'appliquer des règles de bon usage d'économie d'eau. Tous ensemble économisons l'eau !

Veillez à la consommation d'eau en général,
Attention aux fuites,
Pensez à la récupération d'eau,
Voici quelques conseils pour vous aider.

Soyons tous citoyens, économisons l'eau

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON

-  **Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides**
-  **Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette**
-  **Préférez les douches aux bains : Un bain consomme x5 plus d'eau**
-  **Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau**
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau

 **L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes**

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

-  **20%** Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
-  **Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = centaines de m³ par an**

AU JARDIN

-  **1 binage = 2 arrosages**
-  **Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol**
-  **Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite**
-  **Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage**
-  **Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...**
-  **Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique**
-  **Recueillez l'eau de pluie pour arroser**
-  **Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens**
Tenez compte de la pluie prévue ou tombée
N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies



Interdiction de laver les véhicules particuliers

Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage



Interdiction d'arroser les pelouses et les jardins de 9h à 19h



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...

sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux



Interdiction d'arroser les terrains de sport, les stades, les golfs... de 9h à 19h



Restriction de l'irrigation agricole

sauf dérogations consultez l'arrêté sur www.nord.gouv.fr



Fermeture des fontaines publiques

qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau

CAMPAGNES DE L'ARTOIS

- La Région des Hauts de France tient une permanence à l'hôtel communautaire **tous les 1ers mardis du mois de 9h à 12h.**

Madame Véronique VASSEUR, gestionnaire de l'antenne de la Région à Frévent, assure cette permanence mensuelle. Vous pouvez la contacter au 03 74 27 30 70 pour prendre rendez-vous avec elle dans nos locaux.

L'objectif est de rendre les services publics régionaux plus proches des habitants et permettre aux usagers de disposer localement d'une information fiable et d'interlocuteurs qualifiés susceptibles de les accompagner dans leurs démarches liées aux politiques régionales.



La Région met plus d'une centaine de véhicules à disposition des habitants des Hauts-de-France pour aller travailler

TRAJETS DOMICILE/TRAVAIL

2€ PAR JOUR

En route pour l'emploi

Aide ouverte aux salariés en période d'essai, aux apprentis, aux étudiants en stage de fin d'étude ou en contrat aidé. Voir conditions sur notre site internet :

www.prochemploi.fr

0 800 026 080 Service à appel gratuits

Retrouvons-nous sur 

Région Hauts-de-France



TU AS ENTRE 18 ET 30 ANS
TU ES EN RECHERCHE D'EMPLOI,
APPRENTI OU STAGIAIRE
EN FORMATION PROFESSIONNELLE

LA RÉGION TE FINANCE
JUSQU'À 90%*
TON PERMIS DE CONDUIRE

Plus d'informations sur hautsdefrance.fr

Région Hauts-de-France

*Sous conditions

Ainsi, les usagers (lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, actifs, retraités...) peuvent contacter ce service notamment pour des demandes d'aide à la garde d'enfant(s), d'aide au transport, financement des permis de conduire...



LA RÉGION SOUTIEN CEUX QUI TRAVAILLENT

Aide à la garde d'enfant(s)

La Région vous aide et vous verse **jusqu'à 30 € par mois.**

Déposez votre dossier entre le
1^{er} septembre 2021 et le 31 juillet 2022
Rendez-vous sur guide-aides.hautsdefrance.fr

POURQUOI PAS VOUS?

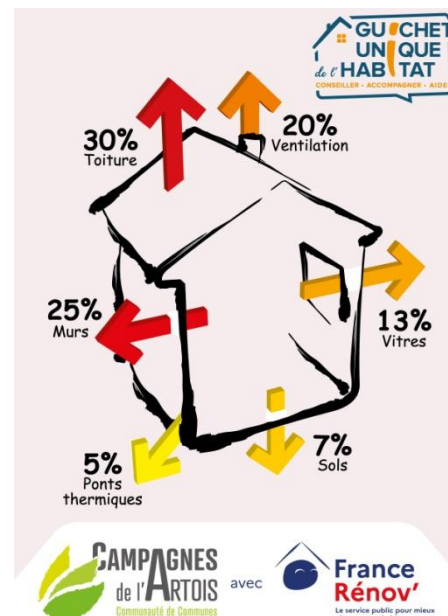
0 800 026 080
Service à appel gratuits

www.hautsdefrance.fr

Région Hauts-de-France

➤ Guichet Unique de l'Habitat des Campagnes de l'Artois

Le saviez vous ? Les logements consomment beaucoup d'énergie. En effet, deux logements sur trois ont été construits avant 1974, il n'existait alors aucune réglementation thermique. Si vous voulez faire des économies, réduire vos factures et gagner en confort, l'isolation du logement est le poste de travaux prioritaire dans une rénovation ! Pour une maison non isolée, le toit représente 25 à 30 % des déperditions de chaleur et les murs 20 à 25 %. Ainsi, il convient de choisir stratégiquement les postes de rénovation que vous allez entreprendre. Pour plus de renseignements, prenez rendez-vous avec notre conseillère France Renov' qui pourra vous accompagner dans votre projet. Ces conseils sont neutres, gratuits et personnalisés. Contact : Noémie BOISSON - 03 21 220 200 habitat@campagnesartois.fr



Vous avez UN PROJET DE RÉNOVATION, ON VOUS ACCOMPAGNE !

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE POUR VOTRE PROJET :

- AIDES FINANCIÈRES
- DÉMARCHES
- LECTURE DE DEVIS
- CONSEILS, ...

CONTACTEZ NOTRE CONSEILLÈRE FRANCE RÉNOV' 03 21 220 200 - HABITAT@CAMPAGNESARTOIS.FR

avec le soutien de la Région Hauts-de-France

Le guichet France services est toujours disponible, n'hésitez pas à le contacter pour vos démarches administratives (retraite, impôts, ...) au 06 71 02 70 36

Autorisations d'urbanisme en ligne

Nouveau service en ligne !

DEPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Au 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Sur votre commune, un nouveau service en ligne vous permet de réaliser toutes vos démarches d'autorisation d'urbanisme depuis chez vous. Un portail est mis en place pour faciliter le dépôt des dossiers ainsi que les échanges entre vous et votre Mairie : campagneartois.geosphere.fr/guichet-unique

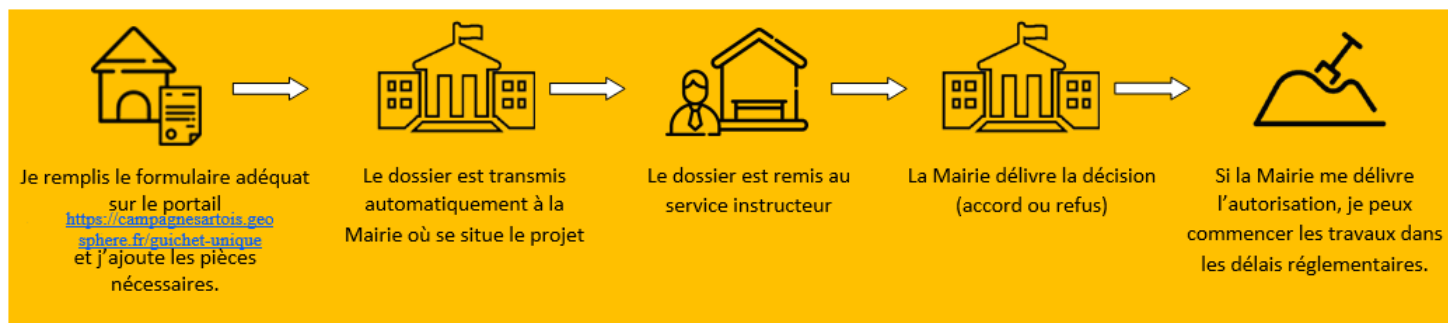
Pour ceux qui le souhaitent, les dépôts de demandes d'autorisation d'urbanisme en version papier restent possibles.

Attention : Seules les demandes d'autorisation d'urbanisme dématérialisées déposées via le portail : campagneartois.geosphere.fr/guichet-unique seront traitées.

Toutes les autres voies dématérialisées seront nulles et non avenues.

Comment ça marche ?

Je me rends sur : campagneartois.geosphere.fr/guichet-unique

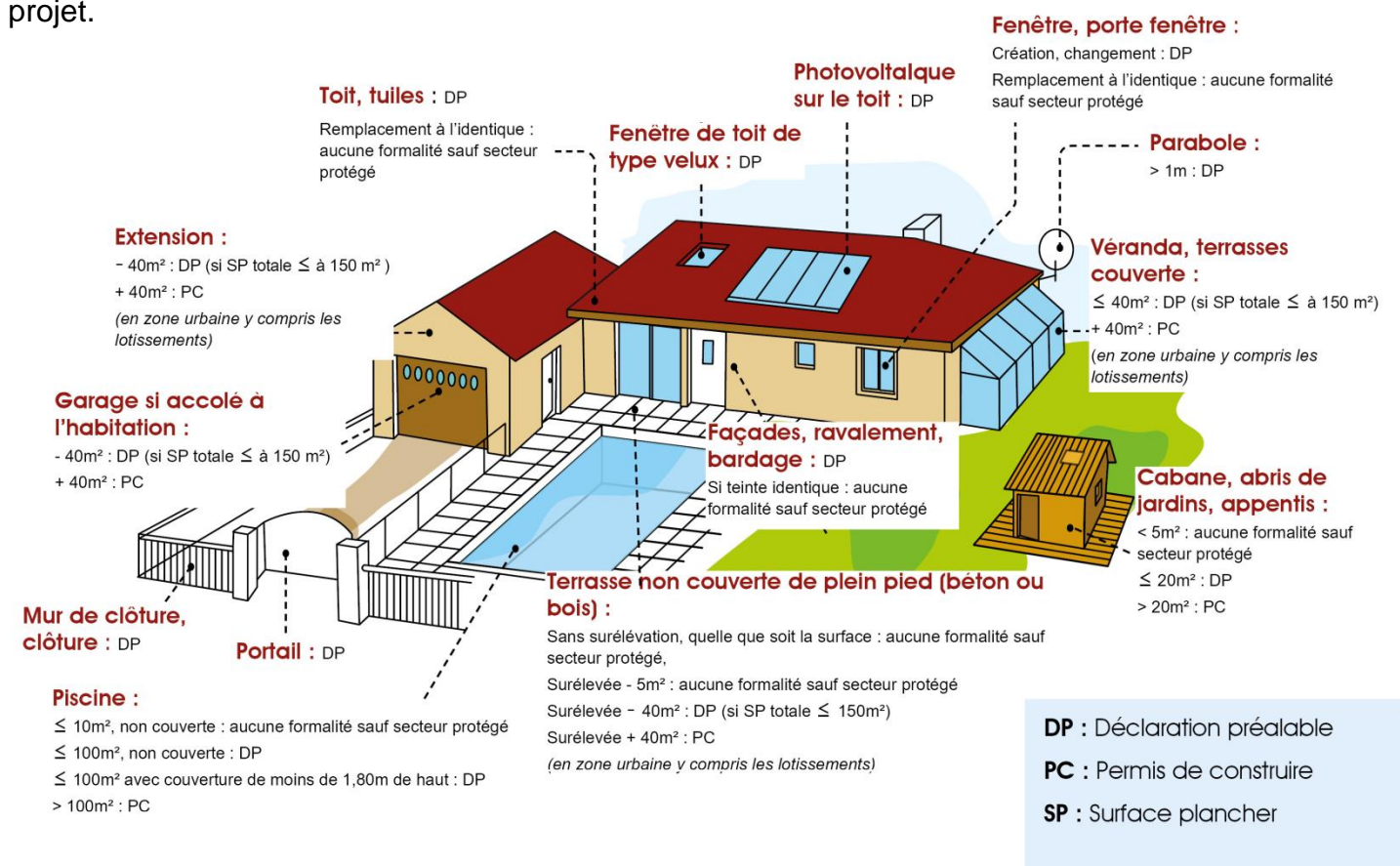


Tous les échanges avec la Mairie se font par le biais du portail campagneartois.geosphere.fr/guichet-unique

Ce portail vous permet également de visualiser l'avancement de l'instruction de votre dossier.

Construction, aménagement, agrandissement : quelle autorisation d'urbanisme est nécessaire pour votre projet ?

Notre service urbanisme est votre seul interlocuteur pour toute question relative à votre projet.



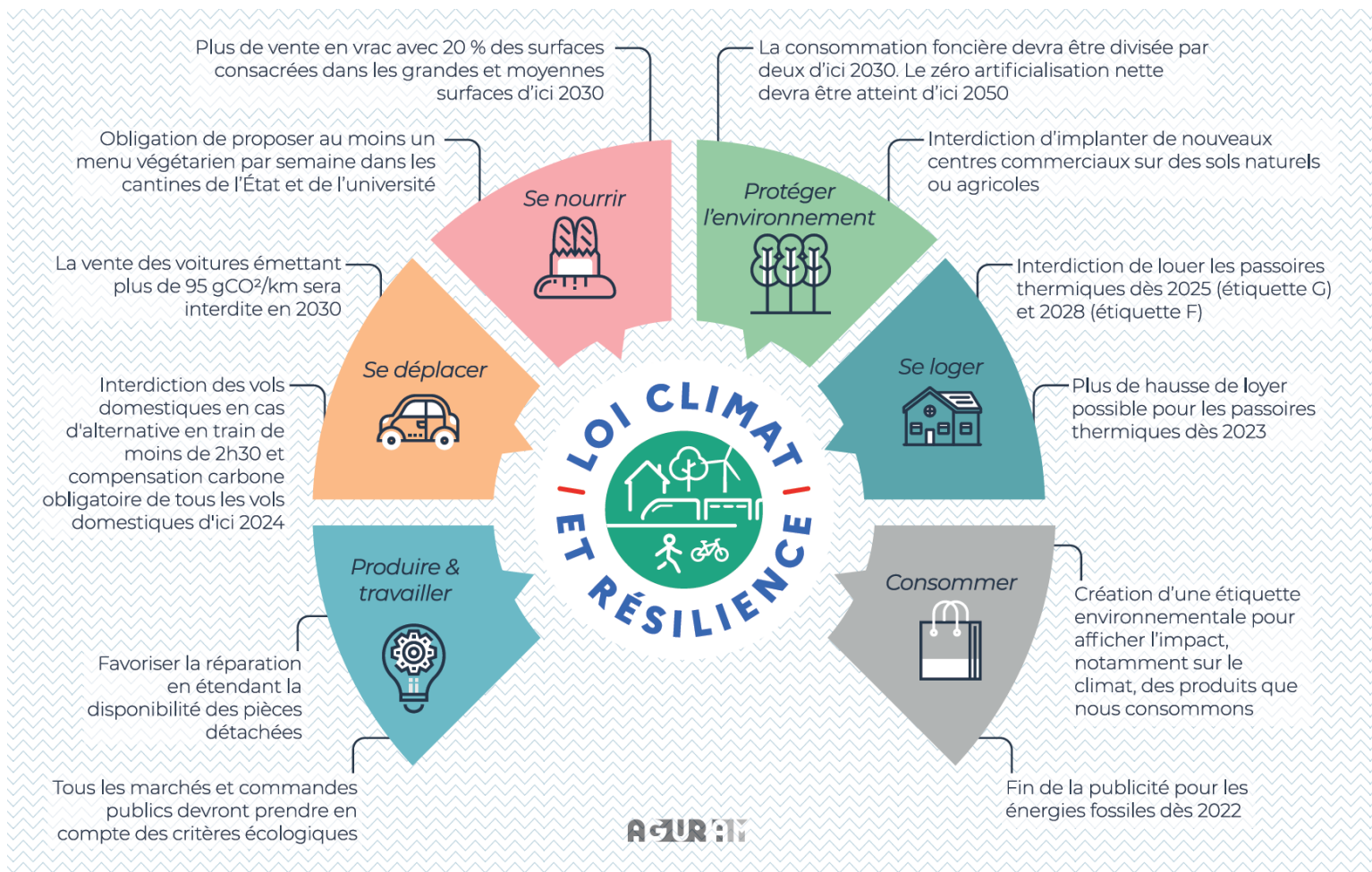
* Le schéma ci-dessus est un schéma de principe. Merci, de vous référer au PLUi de notre commune qui prévaut sur celui-ci. Tous les travaux ne nécessitant pas d'autorisation d'urbanisme doivent être conformes au PLUi.

Tous les détails du PLUi sont disponibles sur le site internet communal.

Loi climat et résilience

La loi Climat & résilience, adoptée le 22 août 2021 dans le prolongement des travaux menés par la convention citoyenne pour le climat, comprend un total de 291 articles. Elle entend ancrer l'écologie dans la société en général et concerne les services publics, l'éducation, l'urbanisme, les déplacements, la justice ou encore les modes de consommation.

En voici les principaux thèmes :

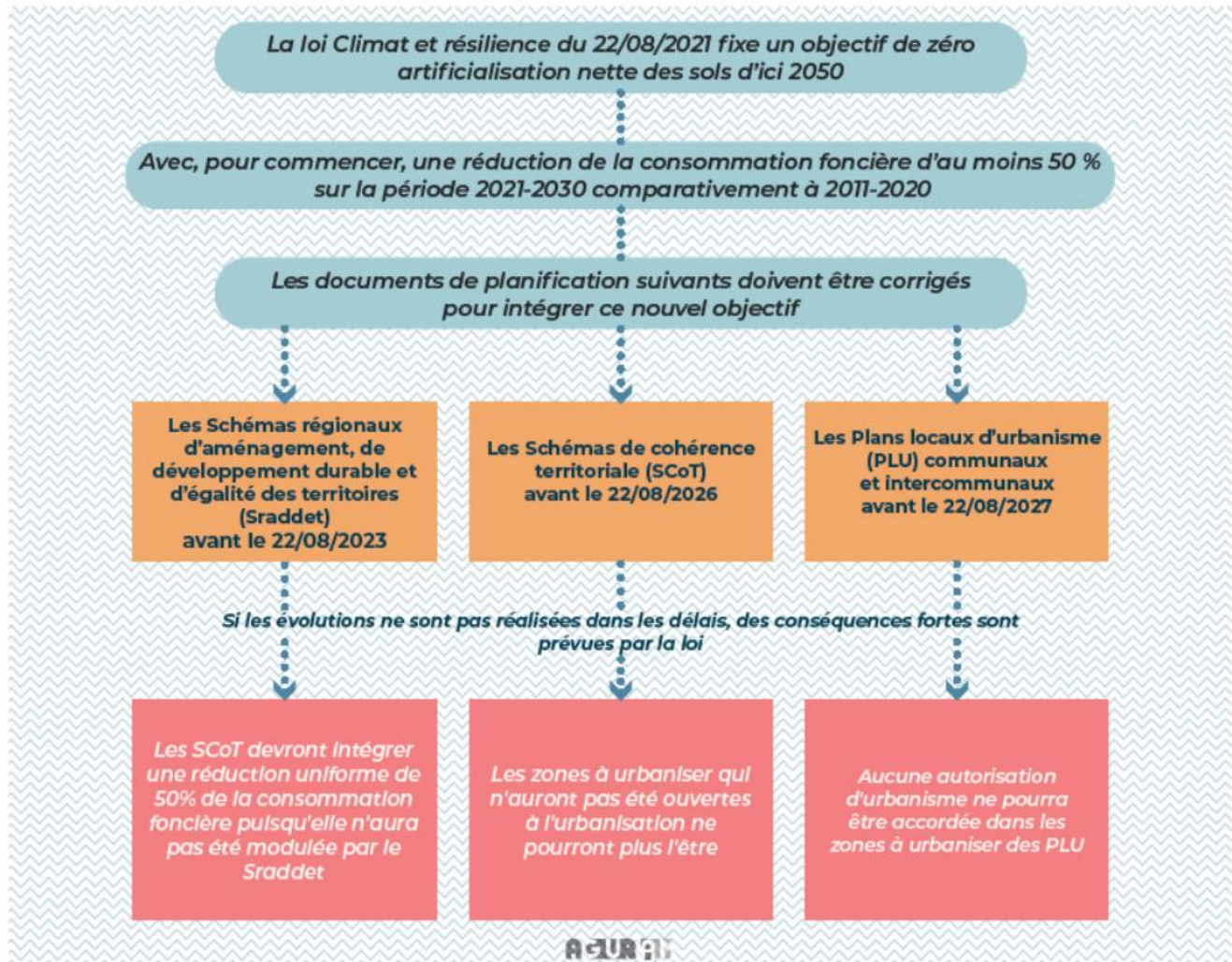


Cette loi engendre des changements en matière d'urbanisme avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Les principaux documents de planification territoriale, élaborés par les collectivités et leurs groupements, sont directement impactés par l'objectif fixé dans la loi. Celui-ci vise à réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'au moins 50 % sur la période 2021- 2030 à l'échelle nationale, comparativement à la consommation constatée de ces espaces pour la période 2011-2020.

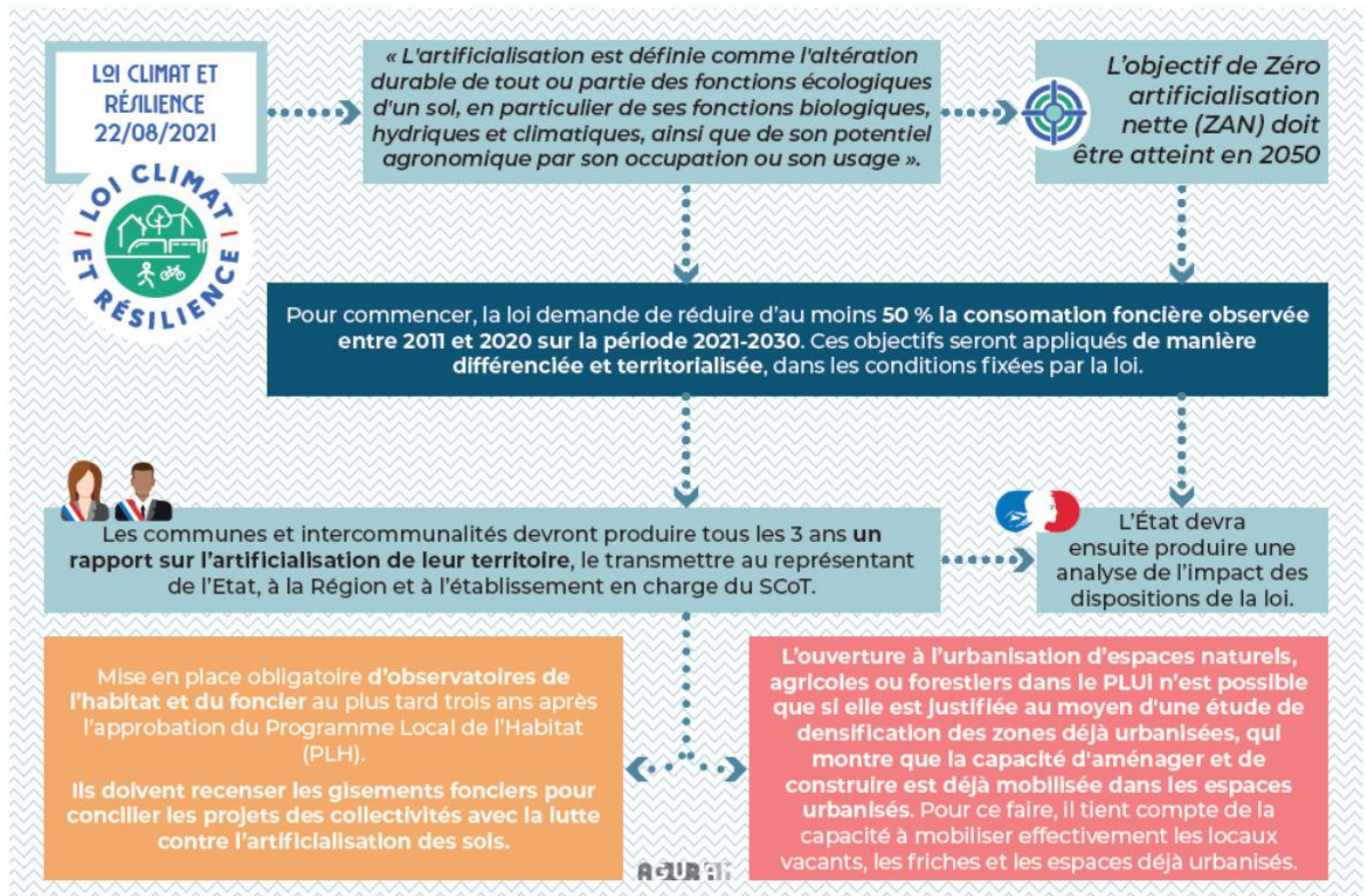


En clair, tous les 10 ans le nombre d'autorisations de construction sera divisé par deux par rapport à la décennie précédente, dans le but d'atteindre les objectifs de zéro artificialisation d'ici 2050. Si vous êtes propriétaires d'un terrain constructible, vous risquez donc de perdre la possibilité de construction d'ici 2050 même si ce dernier est répété constructible sur le dernier PLUi. Charge à chacun d'entreprendre une construction ou la vente de son terrain pour construire dans les délais impartis.

PRINCIPALES CONSÉQUENCES PRÉVUES POUR LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION PAR LA LOI CLIMAT & RÉILIENCE



LES OBJECTIFS DE LA LOI CLIMAT EN MATIÈRE D'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET LEURS DÉCLINAISONS



SMAV

La mise en place des cartes d'accès aux déchèteries du territoire a été repoussée à 2023.

La demande de badge se fera en ligne sur le site www.sma62.fr à partir du 2 janvier 2023. Pour ce faire, il suffira de compléter le questionnaire en ligne et joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que la pièce d'identité du demandeur.

Pour faciliter la tâche des usagers, la mairie souhaite proposer aux personnes qui le désirent de passer une commande groupée pour ses habitants. Si vous souhaitez vous joindre à cette commande, nous vous transmettrons un questionnaire à compléter dès qu'il sera disponible en janvier 2023.

Nous reviendrons vers vous à ce sujet dès que possible.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de Julie au secrétariat communal. 03 21 48 24 01 ou commune-de-warluzel@orange.fr



RETROSPECTIVE

➤ Repas des aînés

Le 13 mars, les aînés étaient à l'honneur sur Warluzel. La salle étant en travaux, le repas des aînés a été une nouvelle fois proposé en livraison à domicile.

Les conseillers municipaux ont donc participé à la distribution des plateaux repas des personnes inscrites. En espérant que ce repas a plu à tout le monde.

Un panier garni a également été offert aux doyens de notre commune, Suzanne Harduin et Jean Tilloy.



➤ Hauts de France propres

Le samedi 19 mars quelques Warluzelois se sont rassemblés pour l'opération Hauts de France propres, organisée par la région Hauts de France associée à la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Nous remercions tous les participants d'avoir contribué au ramassage des déchets sur notre commune. En espérant pouvoir reconduire cette initiative en 2023.





➤ Boucle de l'Artois

Le 2 avril dernier, certains d'entre vous ont encouragé les coureurs cyclistes de la boucle de l'Artois qui sont passés par notre commune après un départ de Sus-Saint-Léger.

Il faisait froid et la neige était là mais les coureurs étaient présents au rendez-vous. Nous remercions tous les signaleurs qui se sont rendus disponibles pour assurer la sécurité.



➤ Ciné Débat :

A l'initiative de Mmes Mariage et Bodelot, le 2 avril 2022, la première projection du film "debout les femmes" s'est déroulée à l'ancienne école communale. Documentaire retraçant la rencontre de parlementaires et des femmes qui s'occupent de nos enfants, nos malades, nos personnes âgées. Ensemble, avec ces invisibles du soin et du lien, ils vont traverser confinement et couvre-feu, partager rires et larmes, colère et espoir. Ensemble, ils vont se bagarrer, des plateaux télés à la tribune de l'Hémicycle, pour que ces travailleuses soient enfin reconnues, dans leur statut, dans leurs revenus.

Nous remercions tous les participants de cette première diffusion, le débat fut enrichissant.



➤ Pâques :

Cette année, le comité des fêtes à innover pour Pâques, il a proposé à tous les enfants accompagnés de leurs parents une chasse à l'œuf ludique qui associait énigmes, balade en famille et partage d'un moment convivial.

Ce fut fort sympathique, à l'arrivée friandises et chocolats ont été distribués aux enfants, et une collation a été offerte à tous.

Nous remercions tous les participants.



➤ Fête des mères

Après quelques années sans pouvoir honorer les mamans, nous avons enfin pu les retrouver le 28 mai 2022 à l'ancienne école.

Un joli coffret cadeau et une rose rouge ont été offerts à chacune d'elle.

Le tout autour d'un pot de l'amitié partagé tous ensemble.

C'est bon de retrouver toutes les festivités communales qui nous ont tant manquées.



Calendrier manifestations à venir

Festivités du 14 JUILLET



DUCASSE 23 ET 24 JUILLET

N'oubliez pas de vous inscrire, les places sont limitées



UNA DES 3 VALLEES



A compter du 27 septembre, l'association Una des 3 vallées qui offre des services à la personne, va intervenir à la salle des fêtes un mardi par mois pour proposer des ateliers pour les aînés des communes du secteur.

Ces ateliers sont gratuits, ils se dérouleront à la salle des fêtes et l'inscription préalable sera nécessaire.

Voici leur calendrier

Mardi 27 septembre 2022

Mardi 25 octobre 2022

Mardi 29 novembre 2022

Mardi 24 janvier 2023

Mardi 28 février 2023

Mardi 28 mars 2023

Mardi 25 avril 2023

Mardi 23 mai 2023

Mardi 27 juin 2023

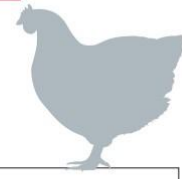
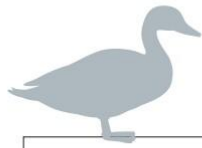
Nous espérons que ces nouvelles activités raviront nos aînés et que chacun pourra y participer.

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE

DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE)

INFLUENZA AVIAIRE

RENFORCEMENT DES MESURES DE PRÉVENTION DANS LA ZONE DE CONTRÔLE TEMPORAIRE SUITE À LA DÉCOUVERTE DE CAS D'INFLUENZA AVIAIRE SUR DES OISEAUX SAUVAGES

PARTICULIERS DÉTENTEURS D'ANIMAUX

Face au risque sanitaire élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire :

- Confiner vos volailles ou mettez des filets de protection sur votre basse-cour afin d'éviter les contacts avec les oiseaux sauvages ;
- Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention ;
- Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la Direction Départementale de la Protection des Populations au 03 21 21 20 00 (Préfecture en dehors des horaires de bureau).

PROMENEURS

- Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages.
- Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

SI VOUS TROUVEZ DES ANIMAUX MORTS

- Ne pas les toucher et noter le lieu de découverte (si possible le géolocaliser)
- Téléphonez à la mairie



Commune
AIRON-NOTRE-DAME
AIRON-SAINT-VAAST
BERCK
CAMIERS
CONCHIL-LE-TEMPLE
CONDETTE
CUCQ
DANNES
ECHINGHEN
EQUIHEN-PLAGE
ETAPLES
FRENCQ
GROFFLIERS
HALINGHEN
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE
HESDIN L'ABBE
ISQUES
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
LEFAUX
MERLIMONT
NESLES
NEUFCHATEL-HARDELLOT
OUTREAU
RANG-DU-FLIERS
SAINT-AUBIN
SAINT-ETIENNE-AU-MONT
SAINT-JOSSE
SAINT-LEONARD
TUBERSENT
VERLINCTHUN
VERTON
WABEN
WIDEHEM